

# " CITES DE CARACTÈRE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ "

\*\*\*

## LA CHARTE

### I. LES CONDITIONS – CRITÈRES

#### UN PROFIL

- Commune de moins de 10 000 habitants à la date de la demande d'adhésion.
- Commune située en milieu rural.
- Commune ayant adhéré à l'association " *Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté* " suite à une décision du conseil municipal.
- Commune ayant élaboré un diagnostic culturel et touristique, préalable au plan de développement local.

#### UN PATRIMOINE

- Commune avec un patrimoine urbain, architectural, paysager et/ou industriel représentatif du patrimoine franc-comtois.
- Un ensemble bâti homogène avec un intérêt historique, artistique, social ou économique.
- L'existence d'une protection au titre des monuments historiques, des sites ou au titre d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ou d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine.

#### UNE VOLONTE

- Commune volontaire pour s'impliquer dans un réseau régional d'échanges, et d'actions, dans une démarche fédératrice inter Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté.
- Commune volontaire pour sensibiliser et mobiliser les habitants, les associations.
- Commune volontaire pour réaliser les objectifs de l'association et de la charte " Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté " et pour souscrire à leurs exigences.
- Commune volontaire pour définir et mettre en œuvre un plan de gestion et de valorisation culturelle et touristique de son patrimoine et de son territoire. Le programme devra s'appuyer sur la connaissance (diagnostic préalable) et la concertation. Il sera établi selon un échéancier pluriannuel.

## II. LES OBJECTIFS – ENGAGEMENTS

### CONNAITRE ET GERER LE PATRIMOINE

- Etudier les éléments du patrimoine, leurs exigences respectives dans le cadre d'une lecture d'ensemble de la Commune, de son identité. Connaître les éléments-clés et caractéristiques de la Cité.
- Développer une attitude patrimoniale et culturelle pour l'aménagement urbain et touristique. S'appuyer sur la valeur et les capacités du patrimoine local.
- Intégrer des dispositifs de protection du patrimoine dans les documents d'urbanisme (AVAP, PLU, PSMV, PADD, etc...) et y sensibiliser les habitants.
- S'attacher à la gestion du paysage communal - boisements, cours d'eau, friches agricoles...
- Elaborer, pour le centre ancien et les entrées de ville, un schéma d'aménagement des espaces publics. Il préconisera le plan de déplacement urbain, le profil des rues et des espaces verts à respecter, les traitements et matériaux à adopter pour les sols et les plantations, le mobilier urbain et la signalétique communale. Les choix seront élaborés conformément aux exigences du site et de sa typologie.
- Gérer la publicité et les enseignes, mettre en place les moyens de les contrôler.

### VALORISER LA CITE

- **Valoriser le patrimoine bâti. Réutiliser, réhabiliter et entretenir le patrimoine bâti dans la cité (intérieur / extérieur - ravalement de façades, toitures).**
  - Supprimer les friches urbaines et autres « points noirs » et « verrues ».
  - Mener des programmes en faveur des bâtiments communaux ; prendre en compte les abords des édifices. En particulier : réinvestir les lieux patrimoniaux pour y accueillir le public - Point touristique, OT-SI, lieux d'exposition, équipements communaux.
  - Inciter les particuliers et les autres propriétaires fonciers (dont les hôteliers et restaurateurs) à réhabiliter leur patrimoine bâti.
  - Intégrer ces projets dans une démarche respectueuse des enjeux environnementaux et énergétiques.
- **Valoriser les espaces publics.**
  - Aménager les places, les rues, les entrées de ville et les espaces verts, dans le respect du cahier des charges du schéma général d'aménagement des espaces publics.
  - Mettre en discrétion les réseaux aériens – téléphoniques, électriques et les postes de transformation, les antennes et paraboles de télévision.
  - Intégrer de manière raisonnée les éléments liés aux énergies renouvelables
  - Favoriser la circulation et la sécurité des piétons (zones réservées, stationnements aux entrées de ville).

- Veiller à la propreté dans la cité.
  - Développer un fleurissement adapté à la région en y intéressant les habitants (ex : participation annuelle au concours de villes et villages fleuris).
- **Mettre en lumière la cité, les édifices et les sites majeurs de la commune.**
- Mettre en scène et donner à lire le patrimoine par un éclairage adapté au site et peu consommateur en énergie. Le recours au concepteur éclairagiste est conseillé.
- **Rechercher l'intégration paysagère et architecturale des points de collecte des déchets**

## ACCUEILLIR LE PUBLIC

- **Informier le visiteur.**
- Harmoniser la signalétique informative et directionnelle présente dans la commune.
  - Ouvrir un point d'information au moins pendant la saison touristique voire aussi pendant les vacances scolaires. Disposer d'un personnel formé, d'un lieu stratégique et fléché.
  - Promouvoir la vente des productions locales.
  - Elaborer un dépliant d'interprétation du patrimoine (« plans cavaliers »).
  - Pérenniser un dispositif d'information permanent : signalétique du patrimoine, borne interactive,...
- **Assurer au visiteur un programme d'animations.**
- Proposer des visites guidées de la cité.
  - Proposer régulièrement des expositions à caractère patrimonial.
  - Organiser au moins une fête de caractère, autour des pratiques locales ou qui valorise le patrimoine.
  - Favoriser l'accès aux espaces naturels par le balisage et l'entretien de sentiers de randonnée (pédestre, VTT, équestre,...).
  - Favoriser la sensibilisation aux écosystèmes locaux.
- **Proposer au visiteur des lieux d'accueil de qualité.**
- Posséder un lieu d'accueil touristique (type aire de pique-nique /repos) et des points de commodité accessibles (type point d'eau).
  - Détenir au minimum, en cœur de cité, un café-restaurant et un commerce multiservice proposant des produits locaux de qualité.
  - Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité en cœur de cité, ou dans un rayon de 5km.
  - Favoriser l'accueil des métiers d'art par l'installation d'artistes et d'artisans d'art, dont la production sera accessible au public.

## SENSIBILISER LE PUBLIC

- **Proposer des rendez-vous "patrimoine" annuels.**
  - Participer aux démarches nationales en faveur du patrimoine : journées européennes du patrimoine, journées de l'environnement, mois du patrimoine écrit, semaine du goût...
- **Développer des supports pédagogiques.**
  - Élaborer des fiches pédagogiques sur la cité, son histoire, son évolution urbaine et humaine, son caractère, ses composantes patrimoniales.
  - Intégrer une rubrique "patrimoine - culture" dans le bulletin municipal.
  - Organiser des rencontres ou conférences thématiques.
- **Développer des actions avec les scolaires.**
  - Avec les établissements scolaires de la Commune.
  - Avec les établissements scolaires des autres Petites Cités Comtoises de Caractère.

## IMPLIQUER LES PARTENAIRES LOCAUX DANS LA DÉMARCHE "PETITES CITES COMTOISES DE CARACTÈRE"

- Les habitants.
- Les membres du conseil municipal : communiquer régulièrement devant le CM sur l'activité des PCCC, intégrer une rubrique PCCC dans le bulletin municipal.
- Les associations.
- Les acteurs du tourisme, de l'animation et de l'action culturelle.
- Les intervenants sur la Commune, dans le cadre des projets communaux et intercommunaux.

## PARTICIPER AU RÉSEAU ASSOCIATIF " CITES DE CARACTÈRE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ"

- **Utiliser le logo et la charte graphique des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté.**
  - Mentionner cette appartenance notamment sur les supports de communication, les éditions et dans les articles de presse (identité visuelle régionale à affirmer).
- **Participer aux actions en réseau.**
  - Participer aux échanges d'expériences et aux projets communs développés selon les objectifs des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté.
- **Intégrer la dynamique "réseau".**
  - Jouer le jeu du renvoi de clientèle (réflexe "réseau").
  - Diffuser les documents des autres membres du réseau associatif.
  - Développer des échanges inter - Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté.
  - Participer aux manifestations des autres Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté.
  - Réserver un espace spécifique d'affichage pour les CCBFC

### III. MISE EN ŒUVRE - MODALITÉS

#### UN CAHIER DES CHARGES PAR ACTION

Le cahier des charges de chaque action des CCBFC est validé par le conseil d'administration de l'association " Cités de Caractère de >Bourgogne-Franche-Comté" préalablement à sa réalisation. Il s'imposera à tous les membres souscrivant à la charte " Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté".

#### ADHESION A LA CHARTE

##### Variante 1 : cité candidate labellisée

Le ou la soussigné(e) ....., maire de la commune de ....., admise parmi les Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté après sa **labellisation** prononcée par l'Assemblée Générale du....., suite à une visite en date du.....

- **déclare avoir pris connaissance** des **Statuts** de l'Association, du **Règlement intérieur** et de la présente **charte**,
- **déclare avoir été autorisé(e)** à la **signer par délibération** de son Conseil Municipal,
- **s'engage**, sous peine de radiation de l'Association selon les dispositions de l'article 9 des Statuts, à **appliquer toutes les dispositions et objectifs de la présente charte**.

##### Variante 2 : cité membre homologuée

Le ou la soussigné(e) ....., maire de la commune de ..... dont la labellisation initiale en date du..... a été confirmée par le conseil d'administration du..... suite à une visite de la commission d'homologation le ..... [sans ou sous réserves de.....] :

- **déclare avoir pris connaissance** des **Statuts** de l'Association, du **Règlement intérieur** et de la présente **charte**,
- **déclare avoir été autorisé(e)** à la **signer par délibération** de son Conseil Municipal,
- **s'engage**, sous peine de radiation de l'Association, selon les dispositions de l'article 9 des Statuts, à **appliquer toutes les dispositions et objectifs de la présente charte** et à **lever les réserves** mentionnées ci-dessus.

Fait le .....

Pour l'association

Pour la commune

Le Président

Le Maire